



**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

Proposition de révision  
du dispositif d'aide à  
l'acquisition de véhicules  
faibles émissions

Commissions mobilités et  
attractivité économique  
30 novembre 2018





- Mise en place du dispositif d'aide à l'acquisition de Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et Poids Lourds (PL) faibles émissions en novembre 2017 avec un bilan intermédiaire prévu au bout d'un an pour une possible évolution
- Objectifs de la révision du dispositif :
  - ✓ accélérer le rythme de renouvellement du parc de véhicules de véhicules utilitaires légers et poids lourds dans le contexte du renforcement progressif de la réglementation et de l'extension de la Zone à Faibles Emissions VUL et PL au printemps 2019
  - ✓ ajuster le dispositif en prenant en compte les remarques formulées par les acteurs économiques et concessionnaires automobiles dans le cadre des réunions d'information locales sur la Zone à Faibles Emissions VUL et PL et des ateliers d'échanges avec la filière automobile organisés le 26 juin 2018
- Réflexion en cours avec la Région quant au possible renforcement du dispositif qui serait susceptible de permettre de conforter l'enveloppe budgétaire dédiée et de renforcer les aides allouées en revoyant les critères d'attribution (montant des aides et du nombre de véhicules éligibles par demandeur...)



## Bilan provisoire du dispositif

- Nombre de dossiers reçus :

Dossiers acceptés	Demandes non éligibles	Dossiers en cours de dépôt	Nombre total de demandes reçues
6	4 (dont un vélo cargo)	4	14

- Typologie des demandes :
  - demandes issues principalement de commerçants et sociétés de service
  - demandes concernant majoritairement des véhicules utilitaires légers électriques
  - absence de demande pour les poids-lourds GNV, liée notamment à l'insuffisance de l'offre en termes de stations d'approvisionnement
- On constate cependant une augmentation significative du nombre de demandes lors des derniers mois. Une évolution du dispositif serait favorable à l'augmentation du nombre de dossiers déposés.



## Propositions de révision du dispositif d'aide

- Elargir la typologie des acteurs susceptibles de bénéficier d'une aide aux :
  - Groupements d'entreprises
  - SCI dont le siège est situé sur la métropole et dont la majeure partie de son activité est réalisée sur la métropole
  - Professions libérales
  - Associations
- Elargir le dispositif aux VUL GPL et aux vélos-cargos (demandes des acteurs économiques et concessionnaires)
- Ajuster la classification des véhicules entre petits et grands VUL afin d'adapter le dispositif à l'arrivée sur le marché de nouveaux grands véhicules utilitaires électriques présentant un surcoût important à l'achat :
  - Petit utilitaire  $\leq 2,5t$  (contre  $< 3.5 t.$  actuellement)
  - Grand utilitaire/Petit poids-lourd  $>2.5t$  et  $\leq 7t$  (contre  $\geq 3.5 t.$  et  $\leq 7 t$  actuellement)
- Verser l'ensemble de l'aide en une fois pour les locations de longue durée (LLD) tout en abaissant la durée minimale à 12 mois, contre 24 actuellement, en cohérence avec les dispositifs nationaux existants
- Plafonner l'aide à hauteur de 40% du coût du véhicule afin d'ajuster le niveau d'aide à la diversité des couts des véhicules d'occasion.



## Propositions de révision du dispositif d'aide

Catégorie de véhicule et PTAC *	Véhicule GNV	Véhicule GPL	Véhicule électrique	Véhicule hydrogène
Petit utilitaire ≤ 2,5 tonnes	1500 €	1500 €	3 000 €	5 000 €
Grand utilitaire / Petit poids lourd > 2,5 tonnes et ≤ 7 tonnes	6 000 €	6000 € (Pas de véhicule disponible)	6000 €	6000 € (Pas de véhicule disponible)
Poids lourd > 7 tonnes	13 000 € intégrant la bonification de 3000 € de GRDF **	10 000 € (Pas de véhicule disponible)	10 000 €	10 000 € (Pas de véhicule disponible)
Vélo cargo	500 € (soit environ 30 % du cout moyen)			
Vélo cargo à assistance électrique	1000 € (soit environ 30 % du cout moyen)			

\* Poids Total Autorisé en Charge

\*\* Bonification de 3000 € dans la limite de 13 véhicules

*Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule*